

Stratégie pour
l'eau douce 2017-2021

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2017

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en mentionner la source. L'ONU Environnement apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant ce document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Avertissement

Les appellations employées dans le présent document, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise d'opinion de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement quant au statut juridique des pays, territoires, villes, régions ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Par ailleurs, les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les décisions ou les politiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et la mention de marques et sociétés commerciales n'implique aucun appui de la part du PNUE.

Mentions bibliographiques

ONU Environnement, 2017. Stratégie pour l'eau douce 2017-2021. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi, Kenya.

Produit par

Groupe interdivisions sur l'eau de l'ONU Environnement

Conception, mise en page et illustrations :

www.josephundsebastian.com

Impression : UNON/Section des services de publication/Nairobi, certifié ISO 14001:2004

Job N° : D1 - 17-08354/200 exemplaires



Division des écosystèmes

ONU Environnement

P.O. Box 47074

Nairobi, 00100, Kenya

Tél. : (+254) 20 7621234

E-mail: water.unenvironment@un.org

Site Internet : www.unenvironment.org/

L'ONU Environnement s'efforce de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans le monde entier comme dans ses propres activités. Le présent rapport est imprimé sur du papier issu de forêts durables et contient des fibres recyclées. Ce papier est exempt de chlore et les encres utilisées sont d'origine végétale. Notre politique de distribution vise à réduire l'empreinte carbone de l'ONU Environnement.

— Table des matières

Résumé	2
1 Introduction	3
1.1 L'importance de l'eau douce	3
1.2 Avantage comparatif de l'ONU Environnement	5
2 Stratégie pour l'eau douce de l'ONU Environnement	6
2.1 Mandat et objectifs	7
2.2 Priorités stratégiques et niveaux d'engagement	7
3 Mise en œuvre de la stratégie pour l'eau douce	10
3.1 Exemples de domaines prioritaires relatifs à l'eau douce dans lesquels l'ONU Environnement jouera le rôle de chef de file	11
3.2 Exemples de domaines prioritaires relatifs à l'eau douce auxquels contribuera l'ONU Environnement	16
3.3 Exemples de domaines prioritaires relatifs à l'eau douce qui feront l'objet d'un suivi actif de la part de l'ONU Environnement	17
4 Théorie du changement	18
5 Approche adaptative : examen et révision de la stratégie pour l'eau douce	20
5.1 Suivi et révision de la stratégie pour l'eau douce	20
5.2 Partenariats stratégiques	20
5.3 Communication relative à la stratégie pour l'eau douce	20
Annexe : Exemples de partenariats	21
Remerciements	22
Notes de bas de page	23

« Protéger, gérer et restaurer l'eau douce en faveur du bien-être de l'humanité et du développement durable. »



Photo 1 — Rivière Punakha, Bhoutan © Photo ONU

— Résumé

Soumis à de nombreuses pressions et dégradations, les écosystèmes d'eau douce jouent pourtant un rôle central dans la santé des économies et des sociétés du monde entier. La préservation et la protection de l'eau douce à l'échelle de la planète sont les principales missions de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement de son agence environnementale, l'ONU Environnement.

Couvrant une période décisive, au cours de laquelle il sera primordial de traiter les problématiques mondiales relatives à l'eau douce afin de faire face à des menaces telles que l'aggravation de la pollution, l'urbanisation, l'augmentation de la production alimentaire et énergétique, les catastrophes liées à l'eau et les déplacements de population, la stratégie pour l'eau douce fournit des orientations concrètes à l'ONU environnement en vue de soutenir la mise en œuvre de pratiques durables en matière de gestion de l'eau douce dans tous les pays du monde. Elle repose sur plusieurs concepts et principes fondamentaux. Premièrement, l'eau douce est essentielle à l'environnement dans son ensemble, et sous-tend l'intégralité des domaines de travail de l'ONU Environnement, notamment la gestion et l'adaptation écosystémiques. De ce fait, la stratégie pour l'eau douce permet à l'ONU Environnement d'accomplir son mandat, ses programmes de travail et ses stratégies à moyen terme. Deuxièmement, le mandat de l'ONU Environnement prévoit l'appui à la réalisation de nombreux ODD relatifs à l'eau douce dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif 6 qui comporte des cibles essentielles et spécifiques concernant les écosystèmes d'eau douce, la qualité et la pollution de l'eau, ainsi que la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Il est fondamental d'atteindre ces cibles pour réaliser l'intégralité de l'objectif 6

consacré à l'eau et à l'assainissement, ainsi que de nombreux autres ODD étroitement liés à l'eau douce, notamment ceux portant sur les catastrophes d'origine hydrique, les conflits et le changement climatique, la sécurité alimentaire et énergétique et les écosystèmes terrestres et marins, ainsi que sur les sociétés pacifiques et inclusives.

Plus précisément, la stratégie décrit les niveaux d'engagement prévus par l'ONU Environnement, qui consistent à assurer un leadership mondial, à contribuer à la résolution des problématiques urgentes nécessitant une action immédiate, et à suivre activement d'autres processus étroitement liés. Concrètement, la stratégie deviendra opérationnelle grâce à un ensemble d'initiatives d'appui aux États membres, qui sont déjà en cours ou nouvelles. Des domaines de travail diversifiés et primordiaux sont définis et illustrés par des exemples d'activités, dont l'apport direct d'expertise, l'élaboration et la diffusion d'outils et de techniques, et un éventail d'actions de sensibilisation et de partage des connaissances. De nombreuses activités seront réalisées par le biais de partenariats existants et nouveaux inspirés du système des Nations Unies, et d'autres organisations expertes, notamment des institutions gouvernementales nationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

La stratégie pour l'eau douce, qui s'étend de 2017 à 2021, intervient à un moment crucial pour le coup d'envoi de sa mise en œuvre¹. La stratégie pour l'eau douce bénéficie de l'avantage comparatif que possède l'ONU Environnement en tant qu'organisation digne de confiance, impartiale et fédératrice, et de par son rôle dans la gestion et la politique environnementales fondées sur les connaissances et les sciences. L'approche de l'ONU Environnement en matière de partenariat stratégique interne et externe contribue à structurer cette stratégie.



Le présent document décrit la stratégie quinquennale pour l'eau douce 2017-2021 élaborée par l'ONU Environnement. En tant que document évolutif, il a pour ambition de guider les divisions, les équipes responsables des sous-programmes et les bureaux régionaux de l'ONU Environnement dans leurs travaux relatifs à l'eau douce, ainsi que dans leurs interactions avec les gouvernements et les partenaires aux niveaux national, régional et mondial. La stratégie pour l'eau douce appuie la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme et du programme de travail de l'ONU Environnement, adoptés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui bénéficie de l'adhésion universelle des membres des Nations Unies. À l'heure où l'eau douce connaît de manière générale une situation critique, et dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) en particulier, cette stratégie vise à libérer le potentiel de collaboration intégrée et à montrer la voie en matière de gestion mondiale des questions relatives à l'eau douce.

1.1 — L'importance de l'eau douce

L'eau douce joue un rôle fondamental à l'égard de l'environnement, de la société et de l'économie. Des écosystèmes tels que les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs sont indispensables à la vie sur notre planète et revêtent un aspect vital en ce qu'ils fournissent directement un éventail d'avantages et de services comme l'eau potable, l'eau nécessaire aux cultures vivrières et à l'industrie, notamment énergétique, des habitats pour la vie aquatique et des solutions naturelles pour purifier l'eau, absorber les inondations et surmonter les périodes de sécheresse. Ce ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres. Gérés de manière appropriée afin de répondre aux demandes concurrentes et de garantir leur résilience face au changement climatique, aux catastrophes et aux conflits, les écosystèmes d'eau douce contribuent à atténuer les risques et à encourager la mise en place de mesures renforçant la stabilité et la confiance. En tant que tels, ils sont essentiels au développement durable, à la paix, à la sécurité et au bien-être de l'humanité. L'ODD 6, « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »² se trouve au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui soutient et aborde tous les aspects du développement durable (figure 1). Au-delà de l'objectif 6, il existe un réseau complexe d'interconnexions multiples entre l'eau et les autres ODD, qui entretiennent aussi bien des rapports de synergie que de compromis³. ►

Introduction



Figure 1 — Stratégie pour l'eau douce de l'ONU Environnement et ses interconnexions avec les ODD



1.2 — Avantage comparatif de l'ONU Environnement

L'ONU Environnement occupe une position unique lui permettant de contribuer au programme mondial pour l'eau douce.

L'ONU Environnement...

- est l'autorité reconnue qui définit le programme environnemental à l'échelle mondiale et plaide efficacement la cause de la bonne intendance de l'environnement dans le monde.
- est une organisation fédératrice bien établie, digne de confiance et impartiale, qui traite de nombreuses questions environnementales, notamment la gestion durable de l'eau douce. Ces arguments sont corroborés par le mandat international dont dispose l'ONU Environnement et sa renommée pour ses connaissances scientifiques en matière de gestion de l'environnement mondial, sa capacité à instaurer un dialogue productif autour de la politique environnementale, et parce qu'un grand nombre de conventions relatives à l'environnement mondial sont gérées et suivies en son sein.
- éclaire et oriente la mise en œuvre des accords internationaux relatifs à l'environnement, qui sont pour beaucoup administrés par ses soins, ce qui revêt une grande importance quant à la pérennité des ressources en eau douce de la planète. En accueillant et en gérant les secrétariats des plus grands accords multilatéraux environnementaux, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et d'autres déchets, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, l'ONU Environnement a acquis une perception unique : (i) des défis que représente

la mise en œuvre des traités internationaux aux niveaux national et régional ; (ii) de l'importance d'identifier les synergies et les interconnexions qui existent entre eux ; (iii) des aspects institutionnels associés à la gouvernance de ces accords mondiaux, notamment l'assistance technique et le renforcement des capacités, ainsi que le suivi.

- travaille en partenariat avec les gouvernements et plusieurs centaines d'autres organisations et organismes afin de mettre en œuvre le programme environnemental à l'échelle mondiale.
- est reconnue pour son approche intégrée de la gestion environnementale, notamment la gestion et l'adaptation écosystémiques. Par ailleurs, l'ONU Environnement encourage l'application de l'adaptation écosystémique dans des contextes marqués par les conflits et une faible gouvernance, comme un moyen de favoriser la coopération entre les groupes divisés.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20), le rôle de l'ONU Environnement s'est vu renforcé, les États membres ayant sollicité l'instauration de l'adhésion universelle par l'Assemblée générale⁶. Parallèlement, ils ont confirmé que l'ONU Environnement est le programme « qui œuvre en faveur d'une application cohérente, au sein du système des Nations Unies, des politiques de développement durable touchant à l'environnement »⁷.

S'appuyant sur les avantages comparatifs de l'ONU Environnement, la stratégie pour l'eau douce contribue à la concrétisation de ses programmes de travail et de ses stratégies à moyen terme⁸, décidés par les gouvernements grâce à l'adhésion universelle dont bénéficie l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE). •

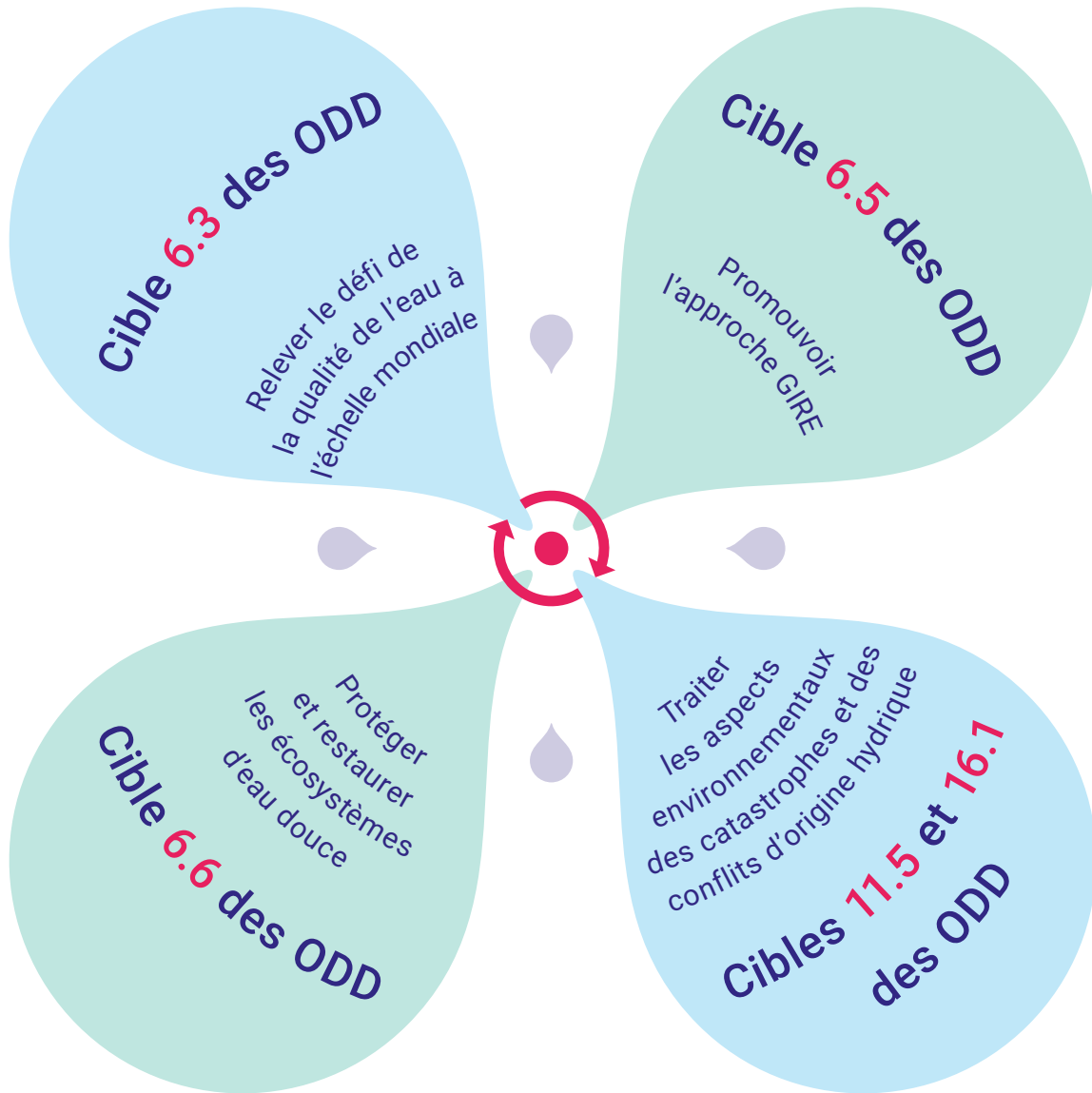


Figure 2 — Priorités fondamentales de la stratégie pour l'eau douce de l'ONU Environnement

2.1 — Mandat et objectifs

La stratégie pour l'eau douce s'inscrit dans le mandat de l'ONU Environnement en tant qu'« autorité reconnue au niveau mondial en matière d'environnement, qui définit le programme mondial dans le domaine de l'environnement, œuvre en faveur d'une application cohérente, au sein du système des Nations Unies, des politiques de développement durable touchant à l'environnement et plaide efficacement la cause de l'environnement mondial »⁹.

Ce mandat trouve sa concrétisation dans les stratégies à moyen terme de l'ONU Environnement pour les périodes 2014-2017 et 2018-2021 (Résolution 2/20 de l'ANUE)¹⁰, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹¹. Le travail réalisé à cet effet à travers le prisme de l'eau douce reposera sur les objectifs suivants et consiste à :

- apporter une valeur ajoutée en insufflant et en pérennisant, au sein de l'ONU Environnement et chez ses partenaires, un sens particulier des responsabilités à l'égard de la conservation, de la protection et de l'utilisation de l'eau douce dans le monde ;
- encourager la collaboration et harmoniser les efforts déployés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les partenaires et les autres parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs et les cibles spécifiques à la gestion de l'eau douce, notamment par le biais d'événements fédérateurs et d'une communication efficaces à tous les niveaux ;
- maximiser la capacité de l'ensemble des parties prenantes à gérer efficacement l'eau douce aux niveaux local, régional et mondial, notamment en renforçant les compétences des partenaires ;
- continuer à reconnaître la valeur de l'accomplissement des ODD relatifs à l'eau douce, y compris du suivi des progrès réalisés.

2.2 — Priorités stratégiques et niveaux d'engagement

En appui aux pays, l'ONU Environnement fonctionne comme une interface entre l'environnement, l'eau et le développement sur le plan international et régional. Les cibles et les objectifs environnementaux, y compris ceux relatifs à l'eau douce, font partie d'un système interconnecté d'objectifs, de parties prenantes, de gouvernements, de dynamiques sociétales et d'autres facteurs. La stratégie pour l'eau douce de l'ONU Environnement s'inscrit dans ce réseau interconnecté de

facteurs et suit une logique spécifique optimisant les efforts déployés dans des domaines d'action prioritaires, et influant sur d'autres secteurs pertinents dans le cadre général de la gestion de l'eau (voir figure 3). La stratégie pour l'eau douce définit trois niveaux d'engagement au sein desquels l'ONU Environnement accomplira les actions suivantes.

Engagement de niveau 1 : assurer un leadership mondial en ce qui concerne les thèmes essentiels du mandat de l'ONU Environnement.

En s'appuyant sur une expérience de plusieurs dizaines d'années, l'ONU Environnement mettra à profit le mandat que lui ont accordé les États membres des Nations Unies pour continuer à mener le programme de gestion durable des écosystèmes d'eau douce dans le contexte du développement durable. À cet effet, l'ONU Environnement assurera un leadership mondial en ce qui concerne quatre domaines stratégiques (voir figure 2) :

- Relever le défi de la qualité de l'eau à l'échelle mondiale (cible ODD 6.3) : les gouvernements, les entreprises et les communautés reconnaissent l'importance d'inverser le processus de dégradation de la qualité des eaux souterraines et de surface dans les écosystèmes d'eau douce de la planète, et prennent des mesures visant à améliorer la qualité de l'eau douce ambiante et à réduire les conséquences du déversement des eaux usées non traitées dans les masses d'eau ;
- Protéger et restaurer les écosystèmes d'eau douce (cible ODD 6.6) : les services fournis par les écosystèmes sont reconnus et valorisés en tant que contribution au développement durable, dont les bénéfices sont partagés de manière équitable ;
- Promouvoir l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau (cible ODD 6.5) : la GIRE sous-tend le développement et la gestion coordonnés des ressources terrestres, hydriques et connexes afin de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux¹² ;
- Favoriser la résilience et traiter les aspects environnementaux des catastrophes et des conflits d'origine hydrique (cibles 11.5 et 16.1 des ODD) : la capacité à atténuer les dangers et les risques actuels et futurs liés à l'eau, qui menacent le fonctionnement des écosystèmes et les communautés humaines, et à s'y adapter, est renforcée et encadrée par les systèmes existants de planification et de gestion environnementales. ►

Engagement de niveau 2 : contribuer à résoudre les problématiques urgentes nécessitant une action immédiate.

L'ONU Environnement mettra à profit son expertise et ses réseaux pour collaborer avec ses partenaires à tous les niveaux, aussi bien mondial que local, afin de faciliter la compréhension et la résolution des problématiques urgentes relatives à l'eau douce.

À l'interface eau/développement, l'utilisation productive de l'eau et la gestion des eaux transfrontières :

- Encourager l'utilisation rationnelle de l'eau dans les secteurs agricole et industriel ;
- Plaider pour la quantification et la prise en compte exigences relatives au débit environnemental lorsqu'il s'agit d'évaluer la viabilité des prélèvements d'eau ;
- Soutenir les approches à l'échelle des bassins transfrontières dans le cadre de l'évaluation et de la gestion environnementales.

À l'interface environnement/développement, les interconnexions s'étendant de la source à la mer et les infrastructures naturelles :

- Prodiger des conseils en matière de réduction de la pollution marine d'origine terrestre ;
- Appuyer la prise en compte des deltas en tant qu'interfaces sensibles entre les fleuves et la mer ;
- Encourager le recours aux solutions naturelles (infrastructures naturelles) pour résoudre les problèmes liés à l'eau (tels que la protection contre les inondations, la purification des eaux usées, le stockage de l'eau).

À l'interface eau/environnement, l'influence sur l'eau d'un climat changeant, de la biodiversité aquatique et des interactions entre la terre et l'eau :

- Favoriser les approches écosystémiques pour comprendre les conséquences du changement climatique sur le cycle hydrologique ;
- Souligner l'importance de la santé des écosystèmes aquatiques pour la biodiversité et les services écosystémiques ;

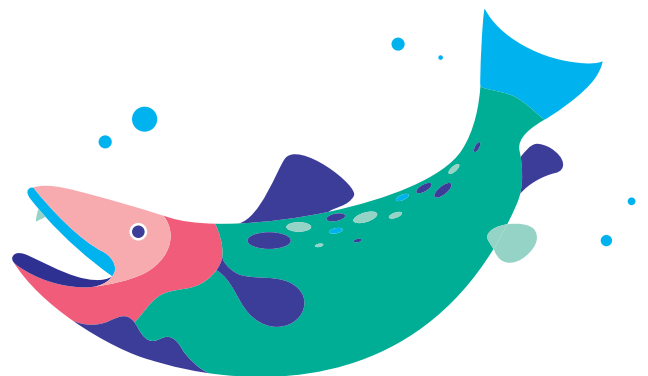
- Soutenir l'évaluation intégrée de l'utilisation des terres et des ressources hydriques, qui tienne compte de son évolution, des différents facteurs en jeu et des options d'intervention.

Engagement de niveau 3 : suivre activement d'autres processus étroitement liés.

En tant qu'organisation internationale, l'ONU Environnement dispose d'un mandat pour aider les pays à élaborer, à mettre en œuvre et à communiquer des informations sur un certain nombre d'indicateurs « environnementaux » relatifs à l'eau douce, figurant dans l'ODD 6. Par ailleurs, de nombreux autres ODD étant étroitement liés à l'eau douce, l'ONU Environnement continuera à fournir des données concernant certains aspects de cette thématique, qui renvoient à d'autres domaines du développement durable, tels que la production alimentaire et énergétique.

L'ONU Environnement suivra activement ces questions, ainsi que celles relatives aux programmes régionaux et mondiaux ayant un rapport avec l'eau, l'environnement et le développement durable. À ce niveau d'engagement, l'ONU Environnement se tiendra informée des progrès réalisés dans ces domaines en prenant part à des groupes d'experts et à différents processus, et apportera si nécessaire une perspective et une contribution environnementales aux responsables de ces processus.

La figure 3 illustre la manière dont ces priorités et ces niveaux d'engagement se recoupent et justifient les domaines de travail prioritaires de l'ONU Environnement. ●



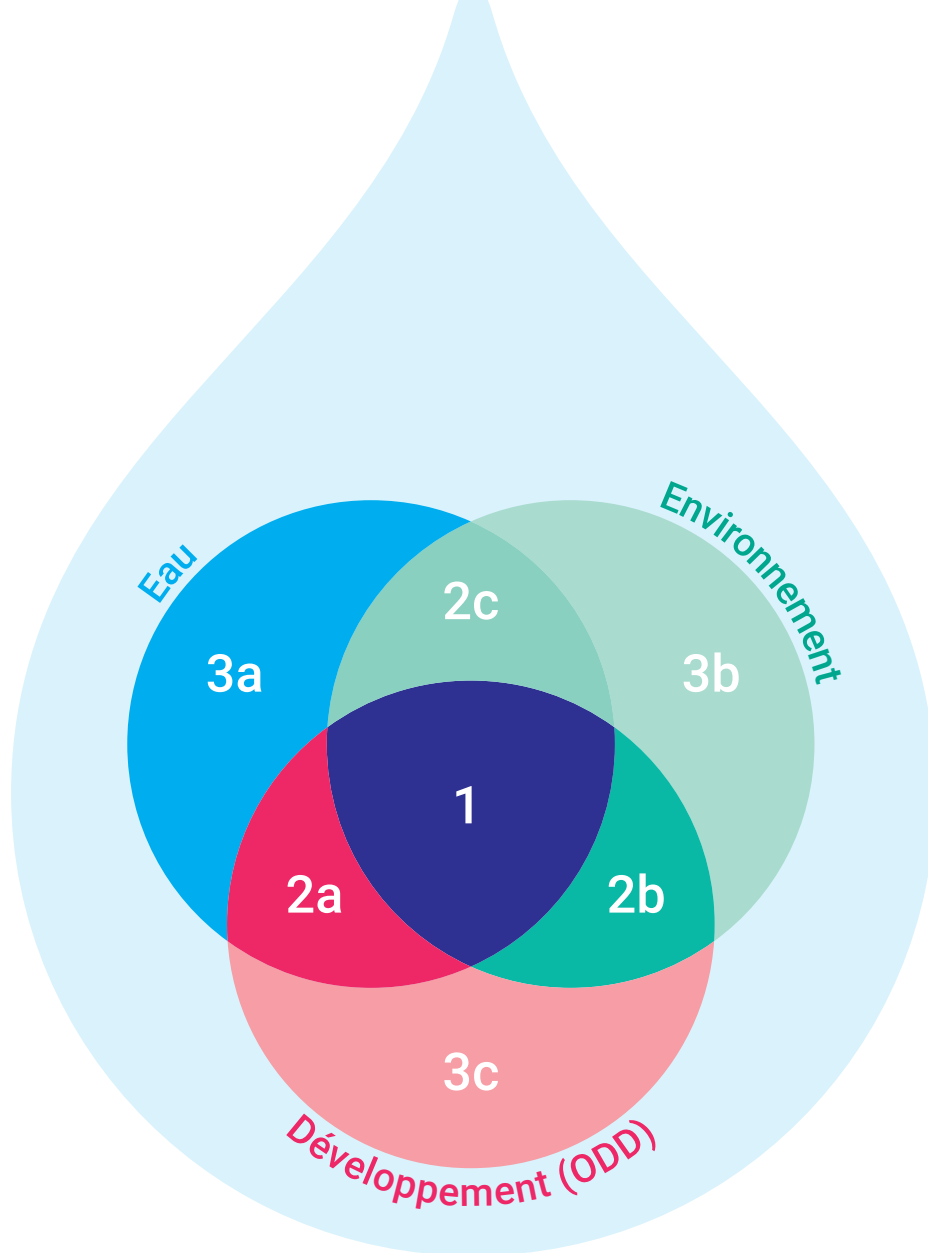


Figure 3 — Domaines de travail prioritaires de l'ONU Environnement dans le cadre de sa stratégie pour l'eau douce 2017-2021

L'ONU Environnement mène la voie dans les domaines suivants :

1

- qualité de l'eau, pollution
- gestion intégrée des ressources en eau
- écosystèmes liés à l'eau
- catastrophes d'origine hydrique

L'ONU Environnement suit activement les questions relatives aux :

3

- programmes mondiaux et régionaux portant sur l'eau **3a**
- programmes mondiaux et régionaux portant sur l'environnement **3b**
- programmes mondiaux et régionaux portant sur le développement **3c**

L'ONU Environnement contribue aux éléments suivants :

2

- l'utilisation de l'eau à des fins productives, la coopération transfrontière **2a**
- les connexions s'étendant de la source à la mer, les infrastructures hydriques naturelles **2b**
- l'adaptation à l'évolution du climat et de l'eau, la biodiversité aquatique, les interconnexions entre la terre et l'eau **2c**

L'ONU Environnement mettra à profit son expérience et son avantage comparatif (voir section 1.2) afin de mettre en œuvre la stratégie pour l'eau douce. Cette section comporte des encadrés dans lesquels sont décrits des exemples d'activités relatives à l'eau douce qui ont été ou sont actuellement menées par l'ONU Environnement. L'ONU Environnement continuera à :

Encadré 3.1

Use of Market-Based Incentives in Watershed Management; Driving the Green Economy Through Involving Communities and the Private Sector (PNUE, 2016)

À travers plusieurs études de cas réalisées à l'échelle des bassins versants et axées sur le secteur privé et les communautés, cette publication développe l'approche de l'ONU Environnement en matière de gestion de l'eau douce, en s'intéressant d'abord aux réglementations puis à l'élaboration de modèles complémentaires visant à protéger et à réhabiliter les bassins versants par le biais de systèmes de participation communautaire, de partenariats public-privé et de structures d'investissement privées. Par ailleurs, afin de renforcer la participation des communautés locales et du secteur privé, d'inverser le processus de dégradation des écosystèmes et de sauvegarder les services écosystémiques essentiels, elle défend le recours à des mesures d'incitation éprouvées, fondées sur le marché dans le but de promouvoir l'adoption de pratiques de gestion durables en matière d'utilisation des terres et des bassins versants.

- Encourager l'intégration et les partenariats. Au fil des ans, l'ONU Environnement a mis à profit son expertise et son expérience pour élaborer une approche intégrée de la gestion de l'environnement mondial qui fait autorité. L'ONU Environnement considère que les questions environnementales sont multidimensionnelles et nécessitent des perspectives et une expertise diversifiées. Au sein d'une structure composée de sous-programmes thématiques, ses divisions ont concentré leur travail dans des domaines touchant à la science, à la politique et au droit. Grâce à sa présence stratégique dans les régions, l'ONU Environnement a su relever le défi de veiller à ce que les problématiques relatives à l'environnement mondial soient traitées par le biais de cette approche intégrée. Seuls des partenariats productifs permettant de gérer, de modérer et enfin d'exploiter un large éventail de perspectives peuvent apporter une réponse aux enjeux environnementaux à l'échelle planétaire, et particulièrement ceux relatifs à l'eau douce (voir dans l'encadré 3.1 un exemple de réflexion sur ces partenariats très divers, notamment avec les communautés locales et le secteur privé). L'ONU Environnement doit sa réputation à son approche de partenariat, qui garantit aux gouvernements l'accès aux connaissances et à l'expertise nécessaires pour résoudre les enjeux environnementaux auxquels ils font face. Cette stratégie de partenariat permettra d'externaliser

l'approche intégrée à travers la collaboration avec les gouvernements, des organismes, des organisations et des communautés externes, ainsi que le renforcement de la mobilisation auprès du secteur privé. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'annexe.

- Mettre en œuvre des projets stratégiques permettant aux gouvernements, aux organismes régionaux et au secteur privé de gérer, conserver et protéger avec succès les ressources en eau douce. Par le passé, l'ONU Environnement a mené à bien de nombreux projets stratégiques, tant au niveau politique que sur le plan de la mise en œuvre. Les projets stratégiques et démonstratifs se distinguent des projets pilotes par le fait qu'ils indiquent concrètement ce qui doit être réalisé et la manière de procéder, et qu'ils peuvent être reproduits à différentes échelles.
- Mettre à profit son expérience et son rôle d'instigateur d'un grand nombre de conventions, de réseaux et d'évaluations afin d'appuyer les pays dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux relatifs aux dimensions environnementales de l'eau douce, en les accompagnant notamment dans le suivi, l'analyse et la diffusion de rapports au niveau international concernant les cibles des ODD relatives à l'eau poursuivies par l'ONU Environnement (voir encadré 3.2).

Encadré 3.2

Soutien aux ODD

Entre RIO+20 en 2012 et le Sommet de 2015 sur le développement durable, l'ONU Environnement a su mettre à profit son pouvoir de mobilisation pour contribuer à garantir la mise en place d'un processus consultatif autour de la création potentielle d'un ODD relatif à l'eau, ainsi que des solutions concernant les futurs dispositifs de suivi et de révision. En collaboration avec d'autres organismes et partenaires de l'ONU-Eau, l'ONU Environnement a appuyé un ensemble de réunions techniques, d'ateliers organisés dans les pays et de dialogues ouverts en ligne ainsi que la préparation d'orientations techniques. Ces efforts se sont traduits par la création de l'ODD 6, globalement consacré à l'eau et à l'assainissement et couvrant l'intégralité du cycle hydrologique (y compris la gestion des ressources hydriques, la pollution générée par les eaux usées et la qualité de l'eau), et par un consensus autour d'un mécanisme interconnecté de contrôle et de communication de l'information dans ce domaine. Dans le cadre de l'initiative GEMI (suivi intégré des cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement¹³) conduite par l'ONU-Eau, l'ONU Environnement est chargée d'aider les pays à atteindre les cibles de l'objectif 6 relatives à la qualité de l'eau (6.3.2), à la gestion intégrée des ressources en eau ou GIRE (6.5.1), et à la santé des écosystèmes d'eau douce (6.6.1), ainsi que la cible 6.3.

- Se servir de l'eau douce pour instaurer la confiance et promouvoir la paix parmi ses utilisateurs, en particulier en situation de conflits.
- Élaborer et diffuser des **outils scientifiques et des supports de communication** : il peut s'agir de publications sur la gestion de l'eau douce, immédiatement applicables et exploitables pour prendre des décisions et des mesures relatives aux stratégies et aux actions à mettre en œuvre. Ces publications intégreront les principaux domaines ciblés par les ODD et les interconnexions entre ces objectifs, contribuant ainsi à l'élaboration des politiques mondiales, régionales et locales et aux activités de gestion de l'eau douce. Par ailleurs, l'ONU Environnement aura recours à son expertise pour guider l'élaboration et l'utilisation d'outils de suivi des données scientifiques et d'accès à celles-ci (voir encadré 3.3). Cette composante de la stratégie s'appuie sur les connaissances et les compétences scientifiques uniques et reconnues de l'ONU Environnement.

Tel qu'évoqué dans la section 2, à travers sa stratégie pour l'eau douce, l'ONU Environnement se mobilise sur un grand nombre de questions relatives à ce thème, et ce, à différents niveaux d'engagement. La suite de la présente section fournit de plus amples informations sur les domaines stratégiques dans lesquels l'ONU Environnement jouera le rôle de chef de file, auxquels elle contribuera ou qu'elle suivra activement.

Encadré 3.3

Avenir de l'environnement mondial

L'ONU Environnement est renommée pour ses publications scientifiques apparues dans la série de rapports sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO). Ces documents approfondis, couvrant de manière très détaillée de nombreux aspects des problématiques relatives à l'environnement mondial sont utilisés dans la prise de décisions, le dialogue à tous les niveaux de la gestion et de la gouvernance environnementales, et comme ressources dans le cadre de projets spécifiques de toutes envergures. Les éléments relatifs à l'eau douce qu'ils abordent illustrent parfaitement l'interdépendance des questions environnementales. GEO-6, qui doit paraître au cours de la période couverte par la présente stratégie pour l'eau douce, s'intéressera tout particulièrement à ce sujet et aux solutions apportées, dans son rapport sur la situation actuelle et les tendances futures de l'environnement mondial.

3.1 — Exemples de domaines prioritaires relatifs à l'eau douce dans lesquels l'ONU Environnement jouera le rôle de chef de file

S'appuyant sur son mandat, ses programmes de travail et ses stratégies à moyen terme, l'ONU s'efforcera d'assurer un

leadership dans les domaines relatifs à l'eau énumérés ci-après.

Relever le défi que représente la qualité de l'eau à l'échelle mondiale (ODD 6, cible 6.3)

Durant la période de mise en œuvre de sa stratégie pour l'eau douce, l'ONU Environnement concentrera largement ses efforts sur les questions relatives à la qualité de l'eau, notamment :

- **Le suivi de la qualité de l'eau ambiante.** Il s'appuiera sur le réseau scientifique GEMS/Eau, hébergé par l'ONU Environnement (voir encadré 3.4). L'ONU Environnement est également responsable du suivi de l'ODD 6.3.2 portant sur la qualité de l'eau ambiante, et appuiera les pays dans la surveillance de la qualité de cette eau et le développement de leurs compétences en la matière. ►

Encadré 3.4

Système mondial de surveillance continue de l'environnement/ Programme sur l'eau (GEMS/Eau)

Les travaux réalisés dans le cadre du programme GEMS/Eau revêtent trois aspects principaux : la coordination des flux de données concernant la qualité de l'eau à partir d'un réseau international, la mise à jour de la base de données mondiale relative à la qualité de l'eau (au moyen de GEMStat), le renforcement des capacités et la mise en place de formations afin que les pays puissent fournir des données fiables. Les centres nationaux de liaison et les centres de collaboration sur l'eau sont des institutions partenaires implantées dans les pays, qui fournissent des informations relatives à la qualité de l'eau au Centre de données du programme GEMS/Eau. En outre, en collaboration avec les pôles et les partenaires régionaux, le programme GEMS travaille sur la conception de systèmes de contrôle de la qualité de l'eau, sur l'évaluation et le développement des capacités, et dispense des informations en vue d'éclairer l'élaboration de politiques et la gestion de l'eau. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://web.unep.org/gemswater/>.



Mise en œuvre de la stratégie pour l'eau douce

- **L'accompagnement des pays dans l'élaboration de normes et de directives relatives à la qualité de l'eau ambiante.** Il s'agira notamment de poursuivre le travail entrepris par l'ONU Environnement dans le cadre des « directives internationales relatives à la qualité de l'eau pour les écosystèmes », à la demande de l'ANUE. Ce travail assurera l'interface avec les activités d'appui aux aspects relatifs à l'eau de la cible 6.6 des ODD, portant sur les écosystèmes liés à l'eau.
- **La lutte contre les polluants actuels et émergents de l'eau douce.** L'initiative mondiale sur les eaux usées¹⁴ est l'un des trois partenariats multipartites internationaux du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM), lancé par l'ONU Environnement¹⁵. Elle encourage les investissements dans le domaine de la gestion durable des eaux usées et entend introduire un changement de paradigme dans la politique mondiale relative à l'eau, afin d'éviter que celle-ci ne soit davantage polluée et dégradée, et mettre en avant le fait que les eaux usées sont une ressource précieuse pour la sécurité future de l'approvisionnement en eau. Toujours dans le cadre du PAM, le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments soutient le plaidoyer et les investissements en faveur des bonnes pratiques en vue de la réduction de la pollution de l'environnement due aux pertes de nutriments (des formes réactives d'azote et de phosphore) générées par l'agriculture, les eaux usées et d'autres sources ponctuelles et diffuses.
- **Les solutions écosystémiques visant à améliorer la qualité des eaux ambiantes souterraines et de surface.** Elles font l'objet du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, codirigé par l'ONU Environnement, qui doit être publié en 2018. Ce partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et avec d'autres membres et partenaires de l'ONU Eau, illustre l'approche de l'ONU Environnement en la matière et constitue un exemple de publication scientifique pragmatique.
- **L'établissement de rapports sur la qualité de l'eau et les menaces qui pèsent sur celle-ci à l'échelle mondiale.** Après avoir publié en 2016 « A Snapshot of the World's Water Quality »¹⁶, l'ONU Environnement poursuivra son travail d'évaluation de la qualité des eaux mondiales, en s'appuyant sur les solides partenariats scientifiques existants.

Protéger et restaurer les écosystèmes d'eau douce (cible ODD 6.6)

Les interventions dans ce domaine consisteront à :

- **Surveiller et restaurer l'état des écosystèmes d'eau douce de la planète.** Forte de son expérience en matière de restauration et de réhabilitation des écosystèmes d'eau douce (voir exemples dans l'encadré 3.5), l'ONU Environnement est l'organe responsable du suivi à

l'échelle mondiale des indicateurs de la cible 6.6.1 relatifs à l'étendue et à la santé des écosystèmes d'eau douce. En tant que tel, elle continuera à collaborer étroitement avec notamment l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI), la Convention de Ramsar, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Agence spatiale européenne (ESA), la Convention sur la diversité biologique (CBD), afin d'accompagner les pays dans le suivi des écosystèmes d'eau douce.

Encadré 3.5

Réhabilitation du système du lac Faguibine au Mali

Ce projet mené de 2008 à 2015, conjointement avec le gouvernement norvégien et des partenaires nationaux dont l'Autorité du Bassin du Niger, visait à réhabiliter le lac Faguibine, dont l'assèchement au milieu des années 1970, point de départ d'une longue période de sécheresse qui a duré jusqu'aux années 1990, avait eu de lourdes répercussions sur les moyens de subsistance de plus de 200 000 personnes vivant dans le bassin du fleuve. Les efforts de réhabilitation destinés à restaurer les services écosystémiques lacustres, notamment le reboisement et la reconstitution des ressources halieutiques, qui fournissent chaque année 5 000 tonnes de poisson, favorisant la sécurité alimentaire par le biais de l'agriculture, ont eu de nombreux bienfaits, parmi lesquels l'amélioration de la conjoncture locale pour les pêcheurs et de l'alimentation des oiseaux d'eau migrateurs.

- **Évaluer les services écosystémiques.** L'ONU Environnement est le siège de l'initiative mondiale relative à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité¹⁷, dont le principal objectif est d'intégrer les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques à tous les niveaux de la prise de décisions. L'ONU Environnement est également l'administratrice mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)¹⁸, qui renforce l'interface science-politique dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques. En sa qualité d'administrateur, l'ONU Environnement travaille en

Encadré 3.6

Direction et lancement de l'étude relative à l'économie des services écosystémiques du bassin du fleuve Tana

Cette étude est axée sur l'interdépendance de l'hydrologie, de l'écologie et de l'économie, et sur l'engagement des parties prenantes dans l'écosystème du fleuve Tana au Kenya. Élaborée en collaboration avec un consortium local et mondial d'institutions, elle contient un document d'orientation, une fiche d'information et un rapport environnemental, qui peuvent tous être utilisés et adaptés de différentes manières aux niveaux local, régional et mondial, dans le cadre de la gestion et de l'élaboration des politiques relatives à l'eau douce, par exemple lorsque la construction de centrales hydroélectriques est envisagée.

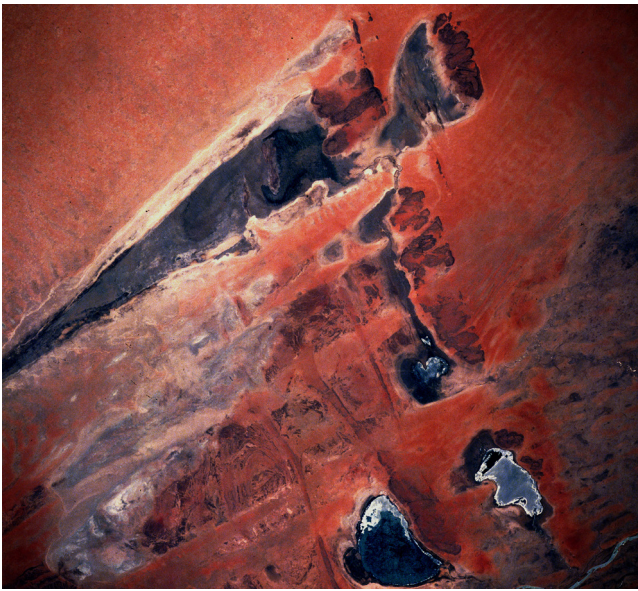


Photo 2 — Image satellite des cinq lacs du désert sud-saharien, 1991 © NASA

coordination avec les autres organismes des Nations Unies directement concernés : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNESCO. La gestion de l'eau douce est une composante essentielle des activités de l'IPBES. L'encadré 3.6 décrit un exemple de projet stratégique de valorisation des services écosystémiques au Kenya.

- D'autres études d'évaluation menées dans le cadre des travaux de l'ONU Environnement relatifs aux forêts et au changement climatique (REDD+) ont démontré l'existence de liens étroits entre les forêts et l'eau. L'encadré 3.7 contient l'exemple d'un projet phare de valorisation des services écosystémiques au Kenya, connu sous le nom d'étude des « châteaux d'eau du Kenya ».
- **Restaurer d'autres écosystèmes liés à l'eau douce.** L'ONU Environnement veille à ce que des services écosystémiques essentiels, tels que la rétention d'eau et

Encadré 3.7

The Role and Contribution of Montane Forests and Related Ecosystem Services to the Kenyan Economy, également connue sous le nom d'étude des « châteaux d'eau du Kenya »¹⁹

Dans une étude intitulée *The Role and Contribution of Montane Forests and Related Ecosystem Services to the Kenyan Economy*, l'ONU Environnement a analysé le coût économique de la déforestation dans cinq forêts de haute altitude au Kenya. Elles ont été baptisées « les châteaux d'eau », car elles stockent l'eau durant la saison des pluies et la libèrent lentement, assurant ainsi son écoulement lors des saisons sèches. L'étude démontre que les cinq « châteaux d'eau » fournissent chaque année plus de 75 % des ressources hydriques de surface renouvelables du pays, en alimentant les rivières et les lacs avec plus de 15 800 millions de mètres cubes annuels d'eau de pluie filtrée. Elle prouve par conséquent que le coût économique de la déforestation est quatre fois supérieur aux bénéfices nationaux générés par la sylviculture et l'exploitation forestière.

le recyclage des éléments nutritifs, puissent être fournis à travers l'élaboration et la mise en œuvre, à différentes échelles et dans tous les secteurs, d'outils et de méthodologies permettant d'entretenir, de protéger et de restaurer le fonctionnement des écosystèmes. Qu'elle contribue à protéger les forêts ougandaises ou qu'elle remette en état le lac Faguibine au Mali (encadré 3.5), l'ONU Environnement met à profit son expertise en tant qu'organisation scientifique pour aider les gouvernements nationaux et les régions à définir les services écosystémiques à prioriser, et à élaborer des stratégies d'intervention efficaces en vue de la gestion ou de la restauration durables des écosystèmes. Comme le montre une étude réalisée par l'ONU Environnement et présentée dans l'encadré 3.8 ci-dessous, la restauration des forêts offre notamment de grandes opportunités.

Encadré 3.8

« Planète morte, planète vivante : restauration de la biodiversité et des écosystèmes pour un développement durable »²⁰

Les forêts jouent un rôle primordial dans l'approvisionnement en eau de la planète. Actuellement, 75 % des ressources d'eau douce utilisables dans le monde proviennent des bassins versants forestiers. C'est la raison pour laquelle l'eau est fondamentalement liée aux forêts dans la plupart des régions développées. Les forêts sont également indispensables pour réguler les flux et empêcher les crues soudaines des cours d'eau prenant leur source dans les montagnes ou en cas de précipitations extrêmes. Ces caractéristiques sont essentielles, car elles garantissent un approvisionnement en eau régulier aux terres cultivées, notamment à travers la rétention d'eau dans les zones humides et l'atténuation tant des sécheresses que des inondations. En outre, les forêts ont également une fonction clé dans la régulation climatique, dans le sens où elles influent sur la météorologie et les précipitations, où elles retiennent l'eau de pluie et de la brume – comme c'est le cas dans les forêts nébuleuses – et où elles filtrent l'eau. Le nombre de forêts à restaurer est considérable, car l'ampleur de leur dégradation en zone tropicale, à différents degrés, a été estimée à 350-850 millions d'hectares. De fait, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers estime qu'une restauration des mosaïques ou à grande échelle est indiquée pour plus d'un milliard d'hectares de terres autrefois boisées, soit environ 6 % de l'ensemble des zones terrestres de la planète.

Promouvoir l'approche de la gestion intégrée des ressources en eau (cible ODD 6.5)

Les approches intégrées de la gestion des écosystèmes, notamment la GIRE, sont toujours au cœur des travaux de l'ONU Environnement et consistent à :

- **Suivre la mise en place de la GIRE à l'échelle mondiale.** L'ONU Environnement est l'organe responsable du suivi de l'indicateur de la cible ODD 6.5.1 relatif à la GIRE. Son travail s'appuie sur les précédentes évaluations réalisées en 2008 et 2012, à la demande de la Commission des Nations Unies pour le développement durable. L'ONU Environnement ►

Mise en œuvre de la stratégie pour l'eau douce

collaborera avec d'autres organisations et des réseaux tels que le Partenariat mondial pour l'eau et le Cap-Net du Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'aider les pays à rendre compte du degré de mise en œuvre de la GIRE et à l'analyser.

- **Élaborer des directives et mettre en place des activités stratégiques afin d'expliquer et d'encourager la gestion intégrée de l'eau douce, notamment l'efficacité des mesures de conservation et de la création de zones protégées.** Ainsi, l'ONU Environnement cherchera à mettre en œuvre des projets stratégiques tels que celui récemment implanté en République démocratique du Congo, où une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle du bassin versant a amélioré l'approvisionnement en eau et les moyens de subsistance en milieu rural dans un contexte post-conflictuel (voir encadré 3.11 relatif aux « catastrophes et conflits d'origine hydrique » dans la section suivante). La région du Darfour offre un autre exemple de gestion intégrée des ressources en eau (encadré 3.9).

Encadré 3.9

Favoriser le dialogue et soutenir les moyens de subsistance au Darfour à travers la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants

Au Soudan, la création d'un forum sur la gestion des bassins versants a permis un échange de vues et le renforcement des relations entre les usagers de l'eau et les décideurs techniques en la matière opérant au sein du gouvernement. Des processus de définition d'une vision communautaire ont contribué à établir un consensus et une collaboration entre des groupes de pasteurs et d'agriculteurs sédentaires aux revendications opposées. L'appui aux communautés dans la construction et la gestion de structures de collecte des eaux de pluie, en vue de promouvoir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, a fait partie des principales interventions sur le terrain. La mise en place de réseaux locaux de surveillance hydrologique a facilité la création d'une base d'information scientifique favorisant la prise de décisions fondée sur les connaissances dans le domaine de l'eau.

- **Élaborer des systèmes d'information et de soutien à la prise des décisions.** L'ONU Environnement travaille avec ses partenaires à l'élaboration d'outils et de techniques de pointe utilisés par les pays pour mieux gérer les ressources en eau. Leurs efforts sont illustrés par l'initiative financée par le Fonds pour l'environnement mondial, actuellement mise en œuvre par le Centre pour l'eau et l'environnement PNUE-IDH et mise à l'essai à Chao Phraya, au lac Victoria et dans le bassin de la Volta, avant d'être diffusée et mise à libre disposition à travers le monde.
- **Mettre en place des mécanismes de coordination intersectorielle pour améliorer la gestion et le développement des ressources hydriques.** Du fait de son avantage comparatif, l'ONU Environnement est souvent

sollicitée pour assister les pays dans lesquels la collecte de données environnementales et le partage des connaissances en la matière sont sensibles. Sa collaboration avec le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et l'UNEP-DHI, visant à mettre au point et à lancer le « système panafricain de suivi et de rapports sur le secteur de l'eau et l'assainissement », en est une illustration. Reposant sur 78 indicateurs, ce système est utilisé pour assurer le suivi des engagements nationaux en matière d'eau et d'assainissement dans plus de 40 pays.

- **Renforcer les capacités.** La sensibilisation et le partage des connaissances sont au cœur du soutien à long terme et continu que l'ONU Environnement apporte aux États membres en matière de renforcement des capacités. Si la formation théorique plus traditionnelle aura toujours sa place, l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) a créé de nouvelles possibilités d'engagement. Les cours en ligne ouverts, la formation en cours d'emploi, le renforcement des capacités relatives à la conduite de projets et à l'élaboration de programmes d'enseignement, les webinaires spécialisés et l'utilisation de jeux sérieux en ligne, en sont quelques exemples parmi d'autres.
- Créer des institutions spécifiques à chaque contexte afin que la communauté puisse participer à la gestion de l'eau au plus bas niveau approprié, y compris en situation de conflit.
- L'approche de la gestion intégrée des ressources en eau comprend également la gestion et la coopération transfrontières dans le domaine de l'eau, qui sont traitées plus en détails dans la section consacrée à la priorité numéro 2 des niveaux d'engagement.

Encadré 3.10

L'adaptation au changement climatique provoque un stress hydrique dans le bassin du Nil

Dans une étude approfondie sur le bassin du Nil, l'ONU Environnement a analysé la manière dont le débit fluvial dans l'ensemble du bassin devrait évoluer à l'avenir. Elle s'est appuyée sur des données hydrologiques associées à des modèles climatiques à échelle réduite. Le modèle de bassin ainsi obtenu permet aux gestionnaires des services d'approvisionnement en eau d'évaluer les chances de réussite de différentes stratégies de gestion. Il est conçu pour fonctionner selon les systèmes élaborés dans le cadre de l'Initiative du bassin du Nil. La méthodologie peut être reproduite dans différents bassins, et les résultats spécifiques à chacun peuvent être exploités par les gouvernements nationaux et les organismes régionaux travaillant sur les questions relatives à l'eau douce.

Faire face aux catastrophes et aux conflits d'origine hydrique (cibles 11.5 et 16.1 des ODD)

La majorité des catastrophes naturelles sont liées à l'eau. Leur fréquence et leur amplitude sont aggravées par le changement



Photo 3 — Lac marécageux Chala, Tanzanie © Photo ONU

climatique²¹, dont la plupart des effets se manifestent par des modifications du cycle hydrologique. En outre, la dégradation des écosystèmes – dont ceux d’eau douce – est largement reconnue comme l’un des principaux facteurs de risque de catastrophes et de conflits, et comme une composante essentielle de la vulnérabilité à ceux-ci. Tout en subissant les conséquences du changement climatique, des conflits et des catastrophes, les écosystèmes d’eau douce en bonne santé contribuent également à la résilience, et aux initiatives d’adaptation et d’atténuation.

En collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses organes apparentés tels que le Centre et Réseau des technologies climatiques et le Fonds vert pour le climat, l’ONU Environnement abordera cette question par le biais de :

- La maîtrise et la promotion des solutions permettant d’atténuer les conséquences des crues, telles que l’érosion et le ruissellement (entraînant une pollution générée notamment par les déchets solides, les substances toxiques, les nutriments, les pesticides, les engrais), leurs répercussions sur la qualité de l’eau, les inondations en milieu urbain et les dommages causés aux infrastructures naturelles et artificielles, y compris les habitats d’eau douce et les services écosystémiques.
- La compréhension des répercussions engendrées et la promotion des solutions permettant d’atténuer la sécheresse, notamment ses effets sur la production alimentaire, l’irrigation des cultures vivrières, la biodiversité et la dilution de l’eau douce polluée, ainsi que les dommages causés aux infrastructures naturelles et artificielles, y compris les habitats d’eau douce et les services écosystémiques.
- L’analyse des bilans hydriques et des variations du régime hydrologique. La compréhension et la prévision des effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques nécessitent la conjugaison de modèles de

changements climatiques à échelle réduite et de modèles hydrologiques à grande échelle. Ainsi, sous la direction de l’ONU Environnement et en collaboration avec l’Initiative du bassin du Nil et le Met Office au Royaume-Uni, une étude de modélisation à l’échelle du bassin du Nil a été réalisée dans le but d’analyser les conséquences du changement climatique sur les crues et les sécheresses (encadré 3.10).

- Mesures visant à mettre un terme à la déforestation et à inverser le processus de dégradation des forêts, afin non seulement de réduire les émissions de carbone, mais aussi de préserver les sources d’approvisionnement en eau. Les bassins versants et les zones humides boisées fournissent 75 % de l’eau douce disponible sur la planète, notamment aux métropoles mondiales, dont près d’un tiers sont principalement et directement approvisionnées en eau potable par les zones forestières protégées.
- REDD+ et d’autres initiatives, à travers lesquelles l’ONU Environnement s’efforce de comprendre et de promouvoir les liens existant entre les forêts et l’eau²².
- L’adaptation au changement climatique grâce à une meilleure gestion des ressources hydriques.
- La recherche de solutions aux conséquences du changement climatique sur la qualité de l’eau ambiante, telles que l’érosion et la pollution causées par les inondations.
- La fourniture d’une assistance aux pays et aux partenaires internationaux, afin qu’ils intègrent dans leurs politiques et leurs cadres stratégiques des mesures en faveur du relèvement et de l’atténuation des risques liés à l’eau.

Remarque : d’autres interfaces existent dans le domaine de la gestion des catastrophes environnementales, notamment au sein du Service post-conflit et gestion des catastrophes, et de l’Unité conjointe chargée de l’environnement du PNUE et du ►

Mise en œuvre de la stratégie pour l'eau douce

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Les points énumérés ci-dessus viennent s'ajouter à ces mécanismes et les complètent.

Encadré 3.11

La gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins améliore l'approvisionnement en eau des villes et les moyens de subsistance en milieu rural dans la République démocratique du Congo au lendemain des conflits

En collaboration avec les communautés et les partenaires locaux, l'ONU Environnement a réalisé de 2013 à 2016 la toute première expérience pratique en matière de gestion intégrée des ressources en eau en République démocratique du Congo. Étant donné la faible capacité de gouvernance du pays au lendemain des conflits, l'initiative a privilégié une approche communautaire en faveur de l'agroforesterie, de la protection des sources des cours d'eau et de la sécurité alimentaire, tout en encourageant la coopération avec les institutions gouvernementales et les processus nationaux d'élaboration des politiques, au profit de la durabilité, de l'augmentation et de l'amélioration des moyens de subsistance à l'échelle locale. Mis en œuvre dans le bassin de la rivière Lukaya – l'une des principales sources d'approvisionnement en eau potable de Kinshasa, la capitale congolaise – le projet a permis d'optimiser les performances d'une importante station d'épuration fournissant de l'eau potable à plus de 400 000 personnes, grâce à des actions de réhabilitation de l'environnement.

3.2 — Exemples de domaines prioritaires relatifs à l'eau douce auxquels contribuera l'ONU Environnement

Au-delà des domaines fondamentaux précédemment évoqués, l'ONU Environnement aura à cœur, dans le cadre de son mandat international, de contribuer activement aux questions liées à l'eau énumérées ci-après. Ceci s'explique par le rôle central joué par l'eau dans l'adaptation et la gestion écosystémiques, et dans la gestion intégrée des paysages, aspects essentiels de la mission de l'ONU Environnement.

Utilisation de l'eau à des fins productives, utilisation rationnelle des ressources et viabilité des prélèvements (cible 6.4, ODD 12)

Bien que ne relevant pas directement de la responsabilité de l'ONU Environnement, il est évident que les prélèvements d'eau jouent un rôle primordial dans la préservation de la santé des écosystèmes d'eau douce. Une meilleure utilisation des ressources hydriques et la réduction des prélèvements d'eau ne doivent pas se faire au détriment des débits environnementaux, qui nécessitent une quantité d'eau suffisante pour être efficaces. En appui à la surveillance intégrée des cibles de l'ODD 6 assurée par l'ONU Eau, l'ONU Environnement collaborera avec la FAO et d'autres partenaires, pour s'efforcer notamment de dissocier les besoins des écosystèmes et ceux de l'utilisation de l'eau à des fins productives, de favoriser la connaissance de l'eau virtuelle et du commerce de l'eau au sein des pays et entre eux, de procéder à des analyses de l'empreinte hydrique, d'améliorer l'utilisation efficiente de l'eau et la compréhension des antagonismes et

des connexions existant entre l'utilisation de l'eau à des fins alimentaires ou énergétiques et les écosystèmes.

Gestion des eaux transfrontières

Les 286 bassins fluviaux transfrontaliers de la planète, qui couvrent la moitié de sa surface terrestre et représentent près de 60 % des ressources d'eau douce mondiales, influent sur chaque région et sur la plupart des pays du monde. Cent quarante-huit pays membres des Nations Unies partagent l'eau de part et d'autre de leurs frontières et 21 pays sont entièrement situés à l'intérieur de bassins hydrographiques transfrontaliers²³.

Encourager les pays à collaborer dans le cadre de la gestion de ces ressources hydriques, et les appuyer dans ce sens, font partie des principales priorités de l'ONU Environnement, et constituent une composante essentielle du concept de gestion intégrée des ressources en eau (cible 6.5). Par ailleurs, l'ONU Environnement contribue à d'autres initiatives visant à comprendre et à étudier la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment par le biais d'évaluations (voir encadré 3.12), du renforcement des organismes de bassin (encadré 3.13) et de l'élaboration d'outils pour la gestion des crues et de la sécheresse dans les bassins fluviaux transfrontaliers.

Encadré 3.12

Programme d'évaluation des eaux transfrontières

Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'ONU Environnement et ses partenaires ont élaboré un ensemble d'indicateurs et de données globales visant à évaluer l'état des environnements aquatiques dans les cours d'eau transfrontaliers. L'évaluation de 286 bassins fluviaux transfrontaliers a permis d'identifier ceux qui sont menacés par différents problèmes. Ce travail a désigné les organismes œuvrant dans le domaine de l'eau douce comme le point de départ des interventions destinées à inverser la tendance. Il revêt également une grande importance en tant que plateforme de connaissance pour la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention des Nations Unies sur les cours d'eau), ratifiée en août 2014. S'agissant d'un projet de démonstration, la méthodologie adoptée peut être réutilisée dans le cadre de futures recherches, évaluations et prises de décisions scientifiques.

Les connexions s'étendant de la source à la mer

L'ONU Environnement est le siège du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM)²⁴. Le PAM concentre ses efforts sur trois catégories de source de pollution : les déchets marins, les eaux usées et l'eutrophisation. Il a donné naissance à trois partenariats mondiaux multipartites qui garantissent un appui en matière de plaidoyer, de politique et de consultation technique, permettant d'aborder chaque problématique.

Biodiversité aquatique

L'ONU Environnement est l'instigateur de la Convention sur la biodiversité biologique²⁵. Guidé par la stratégie pour l'eau douce,

L'ONU Environnement continuera à alimenter le dialogue mondial autour des liens entre l'eau douce et la biodiversité, tout particulièrement pendant les dernières années de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (2011-2020), ainsi qu'à œuvrer en faveur de l'accomplissement des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité à l'horizon 2020.

Encadré 3.13

Convaincre les organismes de bassin d'assurer la gouvernance transfrontalière de l'eau douce

Les organismes de bassin jouent un rôle essentiel dans l'appui à la mise en œuvre et à l'intégration des cibles et objectifs environnementaux convenus à l'échelon international, tels que ceux pris en compte dans le cadre d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement, et dans les systèmes de gestion des eaux à l'échelle du pays et des bassins. Au cours de ces dernières années, l'ONU Environnement et ses partenaires, tels que le Réseau international des organismes de bassin, sont entrés en relation avec les organismes de bassin du monde entier et les ont convaincus de devenir les principaux acteurs du renforcement des systèmes de gouvernance environnementale au niveau international et dans leurs bassins respectifs. Les forums internationaux de l'environnement créés à l'intention des organismes de bassin rassemblent des ministres chargés de l'eau, des dirigeants d'organisations internationales et d'autres délégués des gouvernements participants, des organismes de bassin et de nombreuses institutions partenaires, qui peuvent partager leurs stratégies et leurs expériences afin de renforcer la gouvernance relative à l'eau douce dans leurs pays et leurs régions, et échanger sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre des accords conclus au niveau des bassins et des conventions internationales pertinentes, notamment suite à l'entrée en vigueur en août 2014 de la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

Infrastructures hydriques naturelles

L'ONU Environnement s'attache particulièrement à promouvoir les infrastructures hydriques naturelles dites « vertes » et les autres solutions naturelles, notamment celles qui soutiennent et renforcent les infrastructures traditionnelles ou « grises » dans le secteur de l'eau. En appui à ce travail, dont l'un des aspects consiste à plaider la « cause » environnementale, sociale et financière afin d'encourager les investissements dans les infrastructures hydriques naturelles, l'ONU Environnement évalue la valeur des forêts, notamment la manière dont les infrastructures naturelles renforcent la gestion durable de l'eau (voir l'étude de cas portant sur une forêt kényane dans l'encadré 3.7). Ainsi, les études de ce type démontrent souvent que les avantages à la fois économiques et socioéconomiques de la conservation des forêts (par exemple, la gestion de l'eau douce) l'emportent de loin sur les bénéfices à court terme de la déforestation, notamment ceux générés par l'exploitation forestière et le développement foncier.

Les infrastructures naturelles représentent un potentiel considérable dans le sens où elles permettent de réduire la

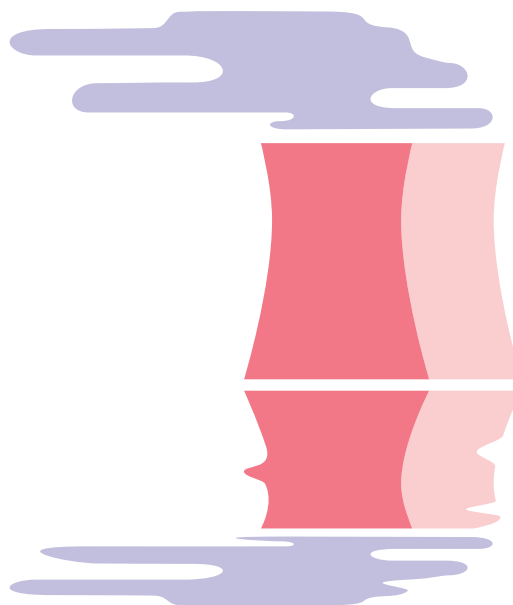
vulnérabilité des sociétés et des écosystèmes aux variations du cycle hydrologique, y compris aux effets des catastrophes d'origine hydrique, des conflits et du changement climatique, et d'accroître leur capacité d'adaptation et leur résilience face à ces bouleversements. En 2018, le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et la Journée mondiale de l'eau s'intéresseront tout particulièrement aux solutions naturelles, domaine dans lequel l'ONU Environnement jouera un rôle de premier plan.

Interactions entre la terre et l'eau

En ce qui concerne l'ensemble des questions environnementales relevant de son mandat, l'ONU Environnement travaille directement en collaboration avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, dans le cadre de laquelle l'eau douce occupe une place prépondérante.

3.3 — Exemples de domaines prioritaires relatifs à l'eau douce qui feront l'objet d'un suivi actif de la part de l'ONU Environnement

Un travail considérable est réalisé aux niveaux régional et mondial dans le domaine de l'eau douce, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'eau utilisée par les secteurs agricole et énergétique et la gestion du stress hydrique, autant de domaines pour lesquels les ressources en eau et les écosystèmes d'eau douce constituent un important facteur sous-jacent. En vertu de son mandat international, l'ONU Environnement continuera à suivre attentivement les programmes mondiaux et régionaux relatifs à l'eau, à l'environnement et au développement, et, dans la mesure du possible, à y prendre part. Pour ce faire, elle s'engage notamment de manière active dans le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour les questions relatives à l'eau douce et à l'assainissement, l'ONU-Eau, et assure la coordination et l'intégration du travail réalisé dans le domaine de l'eau douce dans ses différentes priorités stratégiques et au sein de ses propres unités, divisions et bureaux régionaux. ●



La stratégie pour l'eau douce s'inscrit en droite ligne avec les cibles des ODD, le mandat global de l'ONU Environnement et les objectifs et problématiques spécifiques à l'eau douce. Elle entend favoriser un changement positif, quantifiable et significatif aux niveaux mondial, régional et national.

Notre théorie du changement est centrée sur l'appui apporté aux pays, afin qu'ils améliorent progressivement l'état de leurs écosystèmes d'eau douce et de leurs ressources hydriques, de sorte que les écosystèmes menacés bénéficient d'une gestion appropriée et deviennent résilients face aux changements climatiques, sains et à même de pérenniser les services fournis pour répondre aux besoins humains, contribuer à l'atténuation

des risques, au développement économique et à l'écologie au profit des générations actuelles et futures. Le résultat envisagé est le suivant : les cibles des ODD liées à l'eau douce relevant directement du mandat de l'ONU Environnement sont suivies, mesurées et contrôlées de manière adéquate, et des améliorations sont constatées à tous les niveaux. Les pays sont ainsi encouragés à non seulement atteindre les cibles des ODD relatives à l'eau, mais également à réaliser de nombreux autres objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le processus de la théorie du changement est présenté ci-dessous. ●

Exemples de résultats



- L'accompagnement des pays dans l'élaboration de normes et de directives relatives à la qualité de l'eau ambiante, et la publication régulière par GEMS/Eau de rapports émanant d'au moins 60 pays.
- Un appui à la lutte contre les polluants d'eau douce actuels et émergents dans le cadre du Programme d'action mondial.
- Une communication relative aux solutions écosystémiques visant à améliorer la qualité de l'eau ambiante à travers le Rapport mondial 2018 sur la mise en valeur des ressources en eau.
- L'évaluation dans plus de 40 pays de la santé des écosystèmes confrontés à un climat changeant.
- Le suivi et l'accompagnement, dans plus d'une centaine de pays, d'approches intégrées de la gestion des écosystèmes, notamment la gestion intégrée des ressources en eau.
- Le développement de la collecte et des bases de données, et la création de plateformes de présentation des informations relatives aux indicateurs de l'ODD 6 relevant de l'ONU Environnement.
- L'élaboration d'orientations générales et d'activités stratégiques à l'intention des pays membres, afin de démontrer les bienfaits d'une gestion efficace de l'eau douce, notamment l'utilité des mesures de conservation et de la création de zones protégées, et d'encourager son adoption.
- L'analyse et la démonstration des conséquences des crues et de la sécheresse sur les écosystèmes, et de l'atténuation des risques humains liés à celles-ci.
- La collecte, le contrôle de la qualité et la communication de données mondiales de référence relatives aux indicateurs des ODD 6.3.2, 6.5.1 et 6.6.1.

Résultats intermédiaires

Les pays bénéficient d'un renforcement de leurs capacités, d'outils, d'évaluations, de données et d'informations leur permettant d'atténuer les risques et de mettre en œuvre les ODD liés à l'eau, en réduisant la pollution et en améliorant la gestion des ressources hydriques et de leurs écosystèmes.

Hypothèses :

Les pays sont désireux et capables d'assimiler, d'utiliser et de mettre à profit l'assistance fournie.

Les partenaires continuent à prioriser l'utilisation des capacités et la mise en œuvre effective de la gestion intégrée des ressources en eau et de la gestion écosystémique.

Les donateurs continuent à soutenir (sur les plans financier et technique) le travail de l'ONU Environnement dans le domaine de l'eau douce.

Principe de base :

Une mise en œuvre plus efficace des politiques relatives à la gestion de l'eau douce, particulièrement aux niveaux national et régional, aura un effet direct et positif sur la gestion des ressources hydriques, la santé des écosystèmes et le bien-être de l'humanité.



Résultats

Amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources d'eau douce grâce à des orientations générales étayées par des projets de démonstration et un accompagnement dans la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial.

Changement de paradigme dans la gestion de l'eau à tous les niveaux en ce qui concerne les cibles 6.3, 6.4, 6.5, 6.6 et 11.5 des ODD.

Des actions quantifiables et efficaces dans tous les domaines liés aux ODD relatifs à l'eau douce auront un effet positif sur la qualité de l'eau ambiante, la gestion des ressources hydriques, la santé des écosystèmes et l'atténuation des risques.

Hypothèses :

Les pays ont la volonté et la capacité de s'engager, au niveau de la mise en œuvre, dans des activités visant à améliorer le contrôle et la gestion de l'eau douce et des écosystèmes liés à celle-ci.

Les capacités de l'ONU Environnement sont à la hauteur des efforts requis pour modifier les modèles de gestion de l'eau douce et les mentalités en la matière.

Les donateurs sont intéressés et inspirés par le nouveau paradigme appliqué aux cibles des ODD relatives à l'eau douce, et y donnent suite à l'aide de financements. Les organismes et les organisations des Nations Unies collaborent dans le cadre d'activités et d'objectifs alignés les uns sur les autres, à travers des partenariats.

Principe de base :

Une approche proactive visant à orienter le dialogue et les activités s'inscrivant dans le cadre de la gestion de l'eau douce aura un effet direct sur les éléments tangibles des ODD relatifs à l'eau douce.

Conséquences

Les écosystèmes liés à l'eau qui sont menacés sont gérés de manière appropriée, résilients face aux changements climatiques, sains et à même de pérenniser les services fournis pour répondre aux besoins humains, et contribuer au développement économique et à l'écologie au profit des générations actuelles et futures.

Les cibles des ODD liées à l'eau douce qui relèvent directement du mandat de l'ONU Environnement sont évaluées et font l'objet de rapports. Des améliorations sont constatées à tous les niveaux.

Le dialogue et les actions stratégiques organisés à tous les niveaux sont stimulants, soutenus et se développent, générant des retombées positives sur la gestion de l'eau douce et des écosystèmes liés à celle-ci.

Hypothèses :

Les pays se sont engagés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les cibles relatives à l'eau.

Principe de base :

Les interventions réalisées dans le cadre de projets favorisent un environnement propice à la pérennisation d'une gestion durable des ressources hydriques, à l'atténuation des risques, à la prévention de la pollution des eaux et à la préservation de la santé des écosystèmes d'eau douce.

Une approche adaptative : examen et révision de la stratégie pour l'eau douce

5.1 — Suivi et révision de la stratégie pour l'eau douce

La stratégie pour l'eau douce se veut un document évolutif, pouvant faire l'objet de révisions soumises à l'issue de processus d'examen internes et sur proposition des partenaires (voir section 5.2). Lors du bilan à mi-parcours prévu en 2019, l'ONU Environnement examinera les enseignements tirés, les travaux accomplis, les difficultés rencontrées, et l'évolution de la dynamique mondiale relative au leadership et à la gestion en matière d'eau douce. L'ONU Environnement révisera sa stratégie afin de l'adapter aux changements importants qui pourraient intervenir au niveau des conditions ambiantes et/ou du leadership environnemental à l'échelle mondiale. Le bilan à mi-parcours devrait constituer une étape majeure de la stratégie, et représenter l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et de décrire la manière dont est gérée l'eau douce dans le monde entier. Une démarche de communication proactive sera entreprise au terme de ce bilan.

5.2 — Partenariats stratégiques

Dans l'esprit de l'ODD 17, visant à renforcer les moyens de mise en œuvre et à redynamiser le Partenariat mondial pour le développement durable, l'ONU Environnement recherchera activement des partenaires susceptibles d'apporter une contribution et une aide à l'application de sa stratégie pour l'eau douce.

Elle s'appuiera sur les partenariats existants, notamment ceux établis par les organismes des Nations Unies membres de l'ONU Eau, et avec les organisations non gouvernementales extérieures, le secteur privé et les associations universitaires collaborant en tant que partenaires de l'ONU Eau²⁶. Elle cherchera également à en créer de nouveaux, par le biais des organismes des Nations Unies, avec d'autres organisations internationales, régionales ou nationales, des instituts de recherche/universitaires, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Recouvrant les multinationales, les petites et moyennes entreprises ainsi que les opérateurs locaux à petite échelle et le secteur informel, le secteur privé dans son ensemble est un grand utilisateur, consommateur et pollueur d'eau à l'échelle mondiale. Parallèlement, dans la plupart des pays, il est le principal employeur, éducateur, innovateur et générateur de revenus, tant pour les gouvernements, sous la forme d'impôts sur les sociétés, que pour les individus. Le partenariat avec le secteur privé est essentiel pour résoudre de nombreux problèmes mondiaux liés à l'eau douce, pour faire sortir les populations et les pays de la pauvreté et pour parvenir à un développement durable. L'ONU Environnement pourrait envisager différentes formes d'engagements et de partenariats avec ce secteur, à travers lesquelles :

- le secteur privé pourrait bénéficier des orientations générales, des avis techniques, du renforcement des capacités et des interventions proposés par l'ONU Environnement ;

- le secteur privé pourrait devenir un partenaire financier de l'ONU Environnement ;
- les acteurs du secteur privé pourraient devenir partenaires de la « mise en œuvre de projets », par le biais d'une contribution humaine, technique et prenant la forme d'autres ressources en nature ;
- le partenariat avec le secteur privé permettrait d'accéder à des technologies nouvelles et innovantes, et stimulerait la demande de solutions et de produits respectueux de l'environnement et durables ;
- le partenariat avec de grandes entreprises permettrait de créer des emplois « bleus et verts » et de renforcer l'économie locale, apportant ainsi une valeur ajoutée en soutenant la chaîne d'approvisionnement ;
- l'ONU Environnement pourrait devenir un partenaire intéressant aux yeux du secteur privé en renforçant les dispositifs juridiques et institutionnels afin de garantir aux acteurs des marchés des conditions équitables, d'établir des liens entre les marchés et les services écosystémiques et de contribuer à limiter les risques d'entreprise relatifs à l'accès aux ressources en eau, à leur répartition et à leur pollution ;
- en cas de partenariat réussi, le secteur privé peut également devenir un excellent allié en matière de communication, de plaidoyer, de sensibilisation, et en tant que source de connaissance des bonnes pratiques.

5.3 — Communication relative à la stratégie pour l'eau douce

La communication autour des actions couronnées de succès, des enseignements tirés et des difficultés rencontrées tout au long du parcours de mise en œuvre de la stratégie pour l'eau douce est considérée comme un facteur essentiel à sa réussite.

Précisément, l'ONU Environnement œuvre à l'élaboration et à l'application d'une approche de publication proactive intégrée au sein de la stratégie. Déjà mandatée pour suivre les cibles 6.3, 6.5 et 6.6 des ODD, l'ONU Environnement renforcera son travail de surveillance en communiquant ses conclusions par le biais d'un éventail de médias et de forums.



Photo 4 — Forêt nationale du Tapajós, Brésil © Photo ONU

— Annexe : Exemples de partenariats

La nature des partenariats variera en fonction du niveau d'engagement de l'ONU Environnement. En ce qui concerne les quatre domaines stratégiques dans lesquels elle assurera un leadership, l'ONU Environnement dispose du mandat, de la capacité et de l'expertise nécessaires pour attirer des partenaires appropriés et efficaces provenant des organismes des Nations Unies, d'autres institutions internationales, régionales ou nationales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Afin que le partenariat soit une réussite, chaque partenaire doit clairement définir les avantages mutuels qu'il procurera et la manière dont les ressources seront générées et utilisées. En outre, les partenaires devront être traités sur un pied d'égalité dans le cadre du processus et, dans la mesure du possible, apporter leurs propres ressources et ne pas être considérés comme des organismes d'exécution. Dans les domaines auxquels elle contribuera et qu'elle suivra activement, l'ONU Environnement appuiera les partenaires, notamment en leur fournissant, si possible, une expertise, des outils, un accès aux réseaux et des ressources.

L'ONU Environnement prend une part active dans un éventail de réseaux et d'accords de partenariats existants, tels ceux créés au sein des organismes des Nations Unies et d'autres organisations extérieures dans le cadre de l'ONU Eau, avec, entre autres, la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO (y compris le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), le Programme mondial des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le CEO

Water Mandate (mandat des PDG pour l'eau) dans le cadre du Pacte mondial. L'ONU Environnement s'est engagée aux côtés d'organisations internationales telles que le Women for Water Partnership, le Partenariat mondial pour l'eau, le Réseau international des organisations de bassin, l'IWMI, le programme de recherche sur l'eau, la terre et les écosystèmes du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), le Comité international des écosystèmes lacustres (ILEC), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

D'autres partenariats ont été établis avec des entités intergouvernementales régionales telles que le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et la Ligue des États arabes, des centres spécialisés tels que le Centre de l'eau pour les tropiques humides de l'Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC), ainsi qu'avec le secteur privé et des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux.

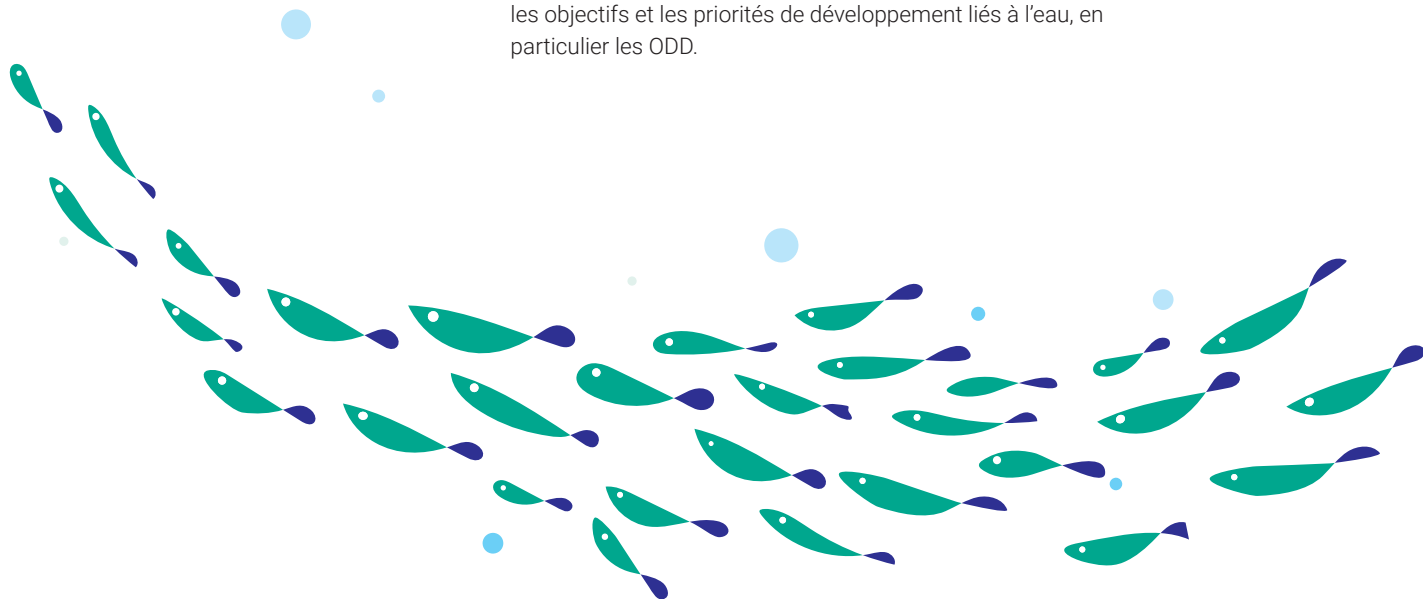
De nouveaux instruments visant à renforcer les partenariats seront examinés, notamment l'accès à des outils tels qu'Environment Live. Une approche de partenariat stratégique nécessite également de prendre en considération les exigences, les horizons prévisionnels et les procédures institutionnelles associés à la reproduction d'activités pilotes ou de démonstration prometteuses, en tenant compte de la spécificité de certaines conditions et circonstances et, le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes de coopération Sud-Sud ou triangulaire. Une relation plus étroite durant la phase de pilotage devrait contribuer à favoriser la confiance et l'appropriation de cette approche, nécessaires au déploiement d'un soutien financier, et à réduire les délais entre l'expérimentation et l'application intégrale. ●

— Remerciements

La gestion des ressources d'eau douce est étroitement liée à tous les domaines de travail de l'ONU Environnement : l'adaptation au changement climatique, l'atténuation des catastrophes et des conflits, la gestion des écosystèmes, notamment marins et terrestres, la gouvernance environnementale, la gestion des produits chimiques et des déchets, l'utilisation rationnelle des ressources et la surveillance permanente de l'environnement, lesquels dépendent tous d'une compréhension et d'une gestion solides des ressources en eau. L'eau douce relie tous ces domaines entre eux et les sous-tend. Si elle a également le pouvoir de les fragiliser, elle subit les répercussions de nombre d'entre eux en retour. La présente stratégie aspire à aider les pays à comprendre les liens réciproques existant entre les différents aspects du développement durable, et à établir un équilibre entre eux.

En raison du caractère interconnecté de ce document, sa réalisation est le fruit d'un travail de collaboration qui reflète l'interdépendance des questions relatives à l'eau douce et la nécessité de les traiter par le biais d'une approche intersectorielle. La présente stratégie a été élaborée par le Groupe interdivisions sur l'eau de l'ONU Environnement, composé de membres œuvrant à tous les niveaux géographiques dans des domaines allant de l'élaboration des politiques à la recherche scientifique et à la mise en œuvre sur le terrain. Le processus d'élaboration a nécessité plusieurs mois de dialogue et la contribution d'un grand nombre de parties prenantes internes et externes à l'ONU Environnement. Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé à sa création.

Enfin, de nombreux partenaires extérieurs, des membres de l'ONU Eau faisant partie ou non de la « famille des Nations Unies », dont le secteur privé, les donateurs et les organisations non gouvernementales, ont également nourri la présente stratégie par leurs retours d'information et leurs orientations. Nous les en remercions. Il sera indispensable de poursuivre ce travail de collaboration afin d'aider les pays à mettre en œuvre les objectifs et les priorités de développement liés à l'eau, en particulier les ODD.



— Notes de bas de page

- 1 Il appartiendra aux pays de communiquer volontairement des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des ODD, à l'occasion du Forum politique de haut niveau. Lors de son édition 2018, l'objectif 6, qui entre dans le cadre de la stratégie pour l'eau douce, constituera une priorité. Pour de plus amples informations, consulter : <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf>.
- 2 Pour davantage d'informations sur l'ODD 6, y compris concernant les cibles, les indicateurs, les méthodologies et les organismes dépositaires, veuillez consulter : <http://www.unwater.org/sdgs/en/>.
- 3 Un document analytique de l'ONU Eau décrit les liens existant, au niveau des cibles, entre l'eau et les autres objectifs de développement durable. Document analytique de l'ONU Eau, 2016, Interdépendance d'eau et d'assainissement à travers l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- 4 Environ 60 % des services écosystémiques étudiés lors de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire sont actuellement dégradés ou utilisés de manière non durable, notamment l'eau douce, les pêches de capture et la purification de l'eau. Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, Les concepts de la valeur des écosystèmes et les approches d'évaluation d'évaluation. Island Press, Washington D.C.
- 5 Voir https://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg2/en/ch3.html.
- 6 La résolution 67/213 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 a permis d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'administration de l'ONU Environnement (voir http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=a/res/67/213&referer=/english/&Lang=F). Par la suite, l'Assemblée générale a modifié le nom du Conseil d'administration, devenu l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (voir la résolution 67/251 de l'Assemblée générale du 13 mars 2013).
- 7 Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 est disponible à l'adresse : <http://www.unric.org/fr/actualite/1130-rio20-document-final-en-francais>.
- 8 Le programme de travail 2016-2017 et la stratégie à moyen terme pour la période 2018-2021 s'engagent en faveur d'approches intégrées, de la gestion écosystémique et de l'amélioration de la qualité de l'eau en faisant valoir que des écosystèmes fonctionnels et résilients sont capables de fournir, de manière durable et équitable, des services écosystémiques au profit du bien-être de l'humanité.
- 9 Voir <http://web.unep.org/about/who-we-are/overview>.
- 10 Stratégie à moyen-terme pour la période 2014-2017 de l'ONU Environnement, http://www.unep.org/pdf/MTS_2014-2017_Final.pdf.
- 11 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.
- 12 Voir <http://www.gwp.org/the-challenge/what-is-iwrm/>.
- 13 Voir <http://www.unwater.org/gemi-starts-global-baseline-roll/>.
- 14 Voir <http://web.unep.org/gpa/>.
- 15 Voir <http://web.unep.org/gpa/>.
- 16 A Snapshot of the World's Water Quality: Towards a Global Assessment (PNUF, 2016). Disponible à l'adresse : <https://goo.gl/6iE8r5>.
- 17 Voir <http://www.teebweb.org>.
- 18 Voir <http://www.ipbes.net>.
- 19 Voir http://www.unep.org/pdf/Montane_Forests.pdf.
- 20 Nellemann, C., Corcoran, E. (dir.), 2010, Planète morte, planète vivante : restauration de la biodiversité et des écosystèmes pour un développement durable. Une évaluation d'intervention rapide. Programme des Nations Unies pour l'environnement, GRID-Arendal.
- 21 Les pertes économiques dues aux risques liés à l'eau ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Depuis 1992, les crues, les sécheresses et les tempêtes ont touché 4,2 milliards de personnes (soit 95 % de l'ensemble des populations ayant subi des catastrophes de toute nature) et provoqué des dommages s'élevant à hauteur de 1,3 billion de dollars US (soit 63 % de l'ensemble des sinistres). Voir CESAP/UNISDR (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique/Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes), 2012, Réduire la vulnérabilité et l'exposition aux catastrophes, Rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes, 2012, Bangkok, CESAP/UNISDR.
- 22 Voir <http://www.unredd.net/about/what-is-redd-plus.html>.
- 23 Voir <http://www.unwater.org/water-facts/transboundary-waters/>.
- 24 Voir <http://web.unep.org/gpa/>.
- 25 Voir <https://www.cbd.int>.
- 26 Pour une liste complète des membres et des partenaires de l'ONU Eau, voir <http://www.unwater.org/about-unwater/members/>.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Programme des Nations Unies
pour l'environnement